**Recommandations RSE 2024**

A la demande de ses adhérents, Middlenext a décidé de publier en 2024, en complément du code de gouvernance et du code anti-corruption déjà existants, un certain nombre de recommandations sur la RSE afin de guider les entreprises dans le déferlement réglementaire.

A ce jour nous identifions plus de 600 lois représentant plus de 10 000 pages.

Nous sommes bien conscients que ce que nous écrivons en 2024 évoluera fortement dans les prochaines années et que certaines recommandations deviendront caduques.
Ces recommandations ont été élaborées grâce aux très nombreux groupes de travail qui rassemblent nos adhérents et nos partenaires (65 entreprises qui sont mobilisées près de deux jours par mois).

**1 – Structuration de la gouvernance**

* Le code Middlenext recommande la mise en place d’un comité RSE depuis 2021.
* L'ampleur de ce qui doit être revu par la gouvernance en termes de RSE va créer une charge de travail très importante pour ce comité spécialisé. Bien entendu les entreprises qui préfèrent tout revoir en conseil (administration ou surveillance) sont libres de leur choix. Nous vous invitons à réfléchir au nombre de réunions à organiser. 4 réunions ne nous semblent absolument pas suffisantes pour préparer la présentation en Conseil.
* **Composition du comité RSE** : nous vous rappelons l’importance que le/la président(e) soit indépendant. Nous recommandons que les membres soient uniquement les administrateurs indépendants et que les représentants de l’entreprise (Directeur RSE, DRH, DAF,...) peuvent être invités (non permanents). Evidemment, les membres du comité RSE doivent avoir de solides compétences en RSE et en finance.
* **Compétences du Conseil et des instances dirigeantes/comité exécutif** : les textes de lois insistent tous sur les compétences RSE et en particulier sur Climat et Biodiversité. A défaut d’avoir déjà formé l’ensemble des membres de ces instances, nous vous recommandons d'élaborer un planning de formations et de communiquer sur son existence dans le rapport sur le gouvernement d’entreprise.
* **Auto-évaluation du Conseil (Administration/Surveillance)** : utiliser le document C21 – questionnaire d’auto-évaluation mis à jour pour intégrer la RSE, remplaçant le document C7.
* Réfléchir à l’évolution de la composition de votre Conseil (Administration/Surveillance) et à l’adaptation de la rémunération des administrateurs, compte tenu des tâches additionnelles et de leurs nouvelles responsabilités.

**2 – Analyse de la chaîne de valeur**

* Nous vous recommandons de construire/mettre à jour la cartographie de la chaîne de valeur Amont et Aval pour juger des fragilités et opportunités potentielles qui viendraient impacter la résilience de votre business model
(ex : risque de rupture de chaîne d’approvisionnement suite à événement climatique impactant un fournisseur ou un client stratégique), sur les volets suivants :
	+ Stress hydrique / sécheresse
	+ Evénements climatiques majeurs (inondations, tempêtes,..)
	+ Risques géopolitiques

**3 – Points à planifier dans les ordres du jour du comité RSE et/ou du Conseil (Administration/Surveillance)**

* Pour rappel, nous avons publié des modèles type d’ordre du jour du Comité RSE (document G4)
* Revoir la politique d’amortissement de l’ensemble des actifs pour vérifier son alignement avec sa durée de vie réelle et ainsi identifier les actifs potentiellement échoués à court et moyen terme. Selon les entreprises et les normes comptables, revoir les amortissements des écarts d’acquisition et/ou les impairment tests.
* Réfléchir à une réunion commune entre les comités d’audit et RSE pour valider la cartographie des risques extra-financiers.
* Réfléchir à une réunion commune entre les comités des rémunérations et RSE pour revoir l’intégration et la pondération des critères ESG dans les indicateurs de variable (lorsqu’ils existent) - voir document C20 panorama des rémunérations)
* Revoir la politique de communication de l’entreprise pour éviter tout risque de controverse lié au greenwashing
* Réfléchir à la mise en place d’un prix interne du carbone : sauf à avoir une méthodologie propre à l’entreprise permettant de justifier un prix différent, prendre un prix pour 2024 de 100€/t CO2eq (pour des raisons de simplicité). S’inspirer le cas échéant du score carbone développé par Axylia.
Pour mémo, nous vous conseillons surtout de travailler sur votre point mort en ayant en tête un prix de l’ordre de 250€/t CO2eq en 2030, et de l’ordre de 750€/t CO2eq en 2050 (sources scientifiques).
* Démarrer la réflexion sur la politique Biodiversité de l’entreprise : nous vous recommandons vivement de ne pas la déclarer non matérielle par manque de connaissance ou manque de méthodologie.
Nous avons mis au point une première étape d’une cartographie Biodiversité du foncier d’entreprise avec Lacen des territoires
(le foncier est la première cause de perte de biodiversité et toute entreprise a/utilise du foncier).
* Faire systématiquement un point de veille réglementaire sur les textes susceptibles d’avoir une influence significative sur le business model de l’entreprise, mais également sur ses fournisseurs et clients principaux.
* Ne pas oublier de s’assurer de la conformité à la loi Sapin II (engagement de l’équipe dirigeante, suivi des alertes, des formations et des coûts d’implémentation)

**4 – Audit et certification des informations en matière de durabilité**

* Ne pas oublier de proposer votre auditeur des informations en matière de durabilité à l’Assemblée Générale qui approuvera les comptes 2023 pour les entreprises soumis à la directive CSRD au 1er janvier 2024
* La loi offre plusieurs possibilités[[1]](#footnote-2) pour choisir son auditeur. Middlenext recommande de réaliser un appel d’offres, même s’il n’est pas à ce jour obligatoire. Nous avons rédigé un modèle type d’appel d’offre (document J50).
* Nous vous rappelons nos recommandations :
	+ faire appel à un autre cabinet d’audit que celui qui certifie vos comptes,
	+ le nommer pour une durée de 3 ans pour le premiermandat,
	+ demander que l’associé signataire du rapport de durabilité représente a minima 10% du nombre d’heures du barème,
	+ vérifier les compétences de l’équipe proposée, en particulier des profils Ingénieur sur les données techniques.
* A ce titre, nous trouvons très intéressant le partenariat conclu entre la Fédération des Cabinets Intermédiaires (FCI) et Filiance, association professionnelle représentant les OTI (Organismes Tiers Indépendants), qui permet de conjuguer leurs compétences.

**5 – Points divers**

* Nous vous rappelons que tous les administrateurs et membres de COMEX doivent avoir pris connaissance des textes de l’ONU (3 280 pages), de l’OIT (1 220 pages) et de l’OCDE (243 pages). Ces documents sont disponibles (J9, J4 et J8). Nous vous recommandons de faire signer une attestation à chaque personne concernée (J51).
* Présenter la stratégie RSE et sa mise en œuvre en Assemblée Générale

**Notes NG après-midi :**

* Prix du carbone dans stratégie de développement et d’investissement (wording à ajouter ? )

1. Se référer à l’ordonnance du 6 décembre 2023, et autres textes afférents [↑](#footnote-ref-2)